

à avancer dans le cadre du plan de paix du groupe de contact.

Haïti

Q - En Haïti, il faut lever l'embargo ?

R - En Haïti, il faut appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, c'est à dire, dès lors que le Président Aristide est rétabli, lever l'embargo. La France y est tout à fait favorable.

NEW YORK, 28 SEPTEMBRE 1994

Interview du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé à France Inter

Haïti

Q - (Sur la levée de l'embargo et d'éventuelles ambiguïtés dans l'accord Carter - Jonassaint)

R - Nous nous sommes réjouis de l'accord qui - hélas, malgré quelques incidents graves - a permis d'éviter l'effusion de sang en Haïti. Nous avons souhaité que toutes les ambiguïtés soient clarifiées, en particulier tout ce qui concerne le départ des militaires qui ont usurpé le pouvoir et le retour du Président Aristide qui est le seul à détenir la légitimité. Il semble que sur ces points, les choses se précisent et vont dans la bonne direction. Des résolutions du Conseil de sécurité ont prévu qu'au retour du Président Aristide, les sanctions seraient levées ; logiquement, donc, la France s'associera demain, devant le Conseil de sécurité, à une décision prise dans ce cadre-là.

Q - Est-ce qu'il n'y a pas encore beaucoup d'incertitudes notamment sur le vote de l'amnistie, limitée ou large ?

R - Il y a des incertitudes. L'opération reste à haut risque, bien entendu, mais il faut aller de l'avant. Je le rappelle, la France est prête à participer, à la fois dans la phase II de l'opération pour former une police haïtienne qui respecte les règles de base de la démocratie, et aussi en reprenant une coopération qui a été très active dans le passé entre Haïti et notre pays.

NEW YORK, 29 SEPTEMBRE 1994

49^e Assemblée générale des Nations unies - Interview du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé à CNN

Réforme de l'ONU - financement de l'organisation - élargissement du Conseil de sécurité

Q - Sur les propositions contenues dans le discours devant l'Assemblée générale ?

R - Le premier point de la réforme concerne les finances. Comme vous le savez, la situation financière de l'Organisation des Nations unies est très difficile. Nous estimons que chaque pays doit payer sa contribution à temps aux Nations unies ; c'est un premier objectif pour l'an prochain. La seconde réforme, dans un domaine très différent, porte sur le Conseil de sécurité : il a été créé juste au lendemain de la deuxième guerre mondiale, et le monde a évidemment changé depuis lors. Il convient donc de donner une forme nouvelle au Conseil, et nous soutenons les demandes du Japon et de l'Allemagne, qui souhaitent être membres permanents, tout en estimant aussi que les pays en développement, les pays du Sud, devraient également en être.

Rwanda - opération Turquoise - création d'un tribunal international

Q - Sur les critiques qui ont accueilli l'intervention française au Rwanda ?

R - Les critiques, c'était au début des événements. Depuis, chacun a reconnu le succès de l'opération Turquoise, qui a respecté le mandat des Nations unies et les délais qui lui étaient fixés, qui a rempli son objectif et sauvé des milliers de vies humaines. J'espère maintenant que les réfugiés pourront rentrer chez eux ; tel est l'objectif dans les mois qui viennent.

Q - Sur le jugement des auteurs du génocide au Rwanda ?

R - Le Tribunal international sur la Yougoslavie commence ses travaux maintenant, et nous pensons que la même chose devrait se passer sur le Rwanda : il faut juger les criminels et les auteurs du génocide au Rwanda, et nous sommes prêts à y aider.

NEW YORK, 29 SEPTEMBRE 1994

49^e Assemblée générale des Nations unies - Interview du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé à CNN international

Ex-Yougoslavie - Bosnie - Croatie

Q - (Sur l'évolution de la situation en Bosnie)

R - Je partage le point de vue du secrétaire d'Etat : une des étapes franchie à Genève en juillet dernier porte

sur un respect strict des zones de sécurité et des zones d'exclusion décidées par les Nations unies.

Q - (Sur une confédération entre Serbes de Bosnie et Serbie)

R - J'avais envisagé cette perspective dans le seul cas, évidemment, de l'acceptation du plan de paix par les Serbes bosniaques ; si les Serbes bosniaques modifient leur position, je pense qu'il serait juste de leur offrir la même possibilité que celle que nous avons donnée aux Croates bosniaques, c'est à dire la constitution d'une confédération avec la Serbie.

Q - (Sur la levée de l'embargo sur les armes)

R - Depuis le début de la crise, je pense que la levée de l'embargo n'est pas une bonne solution. Cela nous conduira à une escalade des affrontements, et j'ai été très intéressé par ce que le Président Tudjman a dit hier devant le Conseil de sécurité, c'est à dire que la levée de l'embargo sur les armes pouvait permettre la reprise des opérations de l'armée croate contre les Serbes en Croatie. Le deuxième aspect, c'est l'accroissement évident des risques contre la population civile, en particulier dans les enclaves orientales musulmanes de Bosnie. Enfin, il y a un risque évident pour la sécurité des casques bleus au sol, dont le mandat n'est pas de combattre contre tel ou tel camp : leur mandat est de permettre que l'aide humanitaire parvienne à ses destinataires, ce qui ne sera pas possible si la levée de l'embargo est décidée.

Q - (Sur la nouvelle attitude des dirigeants bosniaques quant à la levée de l'embargo sur les armes)

R - Je pense que les autorités de Sarajevo ont maintenant bien pris conscience qu'elles se trouveraient dans une situation très difficile en cas de reprise des affrontements en Bosnie.

Q - (Sur les chances d'éviter la levée de l'embargo)

R - Je crois qu'au stade actuel, il existe une nouvelle possibilité, que nous devons explorer, si le changement d'attitude des Serbes de Belgrade se confirme. Si, d'ici quelques mois, cela ne donne rien, nous sommes prêts à discuter de l'éventualité de la levée de l'embargo sur les armes, comme un dernier recours si tout le reste a échoué.

Q - (Sur le maintien de la FORPRONU)

R - Nous sommes prêts à maintenir nos troupes : nous sommes le contributeur le plus important, en soldats, et nous sommes disposés à rester en Bosnie jusqu'au printemps prochain, mais si l'embargo doit être levé, tous les pays qui ont des troupes sur le terrain ont averti qu'ils les retireraient. C'est évident pour tout le monde : nous ne pourrions conserver nos troupes sur place si une nouvelle étape de la guerre devait être franchie.

Q - (Sur le contrôle de la frontière Serbie-Bosnie)

R - Le groupe de contact a eu des négociations difficiles avec Milosevic, et le Président serbe a accepté la semaine dernière le contrôle de sa frontière avec la Bosnie. Aujourd'hui, une centaine d'observateurs, sous l'autorité de la Conférence de Londres, sont déployés le long de cette frontière, et je crois qu'il est fondamental de contrôler le caractère effectif de la fermeture de cette frontière. Si c'est bien le cas, nous sommes prêts,

suivant la dernière résolution du Conseil de sécurité, à une suspension partielle de certaines sanctions contre Belgrade.

Irak

Q - (Sur la levée des sanctions contre l'Irak)

R - Je crois que les résolutions des Nations unies sont claires, et la France est attachée à leur stricte application par l'Irak. Elles sont au nombre de trois : la première concerne l'élimination des armes de destruction massive irakiennes, la seconde la reconnaissance des droits des minorités en Irak. Nous exigeons que l'Irak applique l'ensemble de ces résolutions. Il nous semble que ces derniers mois, quelques progrès avaient été accomplis en ce qui concerne la première de ces résolutions, et nous attendons le rapport de la commission spéciale du Conseil de sécurité présidée par M. Ekeus, prévu pour octobre prochain, afin de voir si ces progrès sont réels. Si c'est le cas, je crois que la communauté internationale et le Conseil de sécurité devront en tenir compte. Mais il n'est pas question de lever les sanctions contre l'Irak tant que l'Irak ne reconnaîtra pas le Koweït et la frontière koweïto-irakienne, comme l'exige la résolution 833.

Rôle de l'ONU

Q - (Sur le rôle des Nations unies)

R - Je crois que l'idée même de Nations unies est plus nécessaire que jamais et dans ce cadre l'augmentation des opérations de maintien de la paix le démontre amplement. Nous avons besoin d'une ONU forte, et nous avons besoin de donner au Secrétaire général, au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, les moyens de remplir les objectifs que nous leur fixons. C'est ce que j'ai essayé d'expliquer dans mon discours devant l'Assemblée générale.

NEW YORK, 29 SEPTEMBRE 1994

Haïti - Intervention du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé devant le Conseil de sécurité des Nations unies

Situation en Haïti - levée des sanctions

Monsieur le Président,

Je remercie le Secrétaire d'Etat américain pour l'exposé intéressant et détaillé qu'il vient de faire sur le déploiement de la Force multinationale autorisée par la résolution 940, que la France avait votée sans hésitation parce que seule une solution radicale pouvait sortir cette crise de l'enlisement. Mon pays se félicite des conditions pacifiques dans lesquelles se déroule cette opération et il rend hommage à ceux qui la conduisent et aux troupes qui y participent.

Nous pouvons donc envisager aujourd'hui avec espoir la situation en Haïti. Après trois années de confiscation du pouvoir par les militaires, trois longues années